



École des Pionniers-de-Maillardville

Située sur le territoire traditionnel de la première nation Kwikwetlem.
Nous en sommes reconnaissants.

Directrice : Mme Marie-Josée Patry

1618 Patricia Ave.

Port Coquitlam, C.-B., V3B 4A8

604-552-7915 ecole_pionniers@csf.bc.ca

pionniers.csf.bc.ca



L'évaluation – politique, principes et pratiques dans le cadre du Programme du diplôme et du PEI

(Mise à jour : janvier 2024)

Démarche :

L'élaboration de la politique d'évaluation est un travail d'équipe. Pour chaque mise à jour (biennale), les responsables IB (PEI et Diplôme) formeront un comité dont les membres travailleront ensemble pour proposer des changements. Ces changements seront remis au personnel enseignant en avance d'une réunion où les modifications seront discutées. Après avoir établi un consensus et ayant été approuvé par la direction et le comité des partenaires, les changements seront formellement adoptés. La politique mise à jour est affichée dans ManageBac ainsi que sur la page web de l'école pour que l'ensemble de la communauté scolaire y ait accès. Cette politique informe notre démarche et il est attendu que tout le personnel enseignant suit ses principes. Les responsables des deux programmes appuient le personnel enseignant dans la mise en vigueur de cette politique, mais la responsabilité ultime de son application revient à la direction de l'école.

Philosophie

Tout le personnel enseignant à notre école s'engage à créer un milieu scolaire qui vise l'épanouissement intellectuel de chaque individu, quels que soient ses besoins.

L'évaluation à notre école tient compte autant du processus d'apprentissage (l'évaluation formative) que des résultats de l'apprentissage (l'évaluation sommative).

Des principes fondamentaux à l'évaluation sont :

- L'évaluation continue fait partie intégrante de l'instruction et sert avant tout à améliorer l'apprentissage de l'élève.
- Les stratégies d'évaluation sont variées et permettent à l'élève de se situer par rapport à son apprentissage.
- Dans chaque matière, nous considérons séparément le rendement de l'élève et ses habitudes d'apprentissage.
- Les pratiques d'évaluation sont équitables envers tous les élèves.
- Les élèves auront l'occasion de démontrer leur compréhension grâce à une gamme d'activités d'évaluation qui comprend, entre autres, les travaux écrits,

oraux, les tests et les examens. Il est important de porter une attention particulière aux évaluations sommatives en lien avec l'intelligence artificielle.

Pratique

1. Des examens formels de mi-année et de fin d'année auront lieu pour tous les élèves de la 7^e à la 11^e année comme suit :

- 7^e année : à la fin de l'année scolaire. Deux examens transdisciplinaires (français & sciences humaines), (sciences & mathématiques). Le contenu des examens sera en lien avec la dernière unité étudiée.
- 8^e année : à la fin du deuxième trimestre (français, sciences et sciences humaines) et à la fin de l'année (anglais et mathématiques). Le contenu des examens portera sur le trimestre précédent.
- 9^e année : à la fin du deuxième trimestre (anglais et mathématiques) et à la fin de l'année (français, sciences et sciences humaines). Le contenu des examens portera sur le trimestre précédent.
- 10^e année : à la fin du deuxième trimestre (français, sciences, sciences humaines, anglais et mathématiques) et à la fin de l'année (français, sciences, sciences humaines, anglais et mathématiques). Le contenu des examens portera sur toute la matière vue jusqu'à l'examen
- 11^e année : à la fin de l'année (français, anglais, histoire, géographie, biologie, chimie, mathématiques, espagnol). Le contenu des examens portera sur toute l'année.

2. Les finissants du Programme du diplôme passeront leurs examens IB finaux en mai de leur 12^e année.

3. De plus, pour remplir les prérequis de graduation du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, les élèves en 10^e doivent passer une évaluation de littératie et de numératie. Tout comme les élèves de 12^e qui doivent passer une évaluation de littératie. Ces évaluations auront lieu chaque année en conjonction avec les exigences du ministère.

Dans tous les cours :

1.L'évaluation se fait de deux manières qui sont explicitement détaillées dans la planification des unités IB :

a. L'évaluation formative est :

- diagnostique **et** se fait **au moins une fois** avant chaque nouvelle unité d'apprentissage avec le but d'informer la planification des activités d'apprentissage ;
- continue et se fait tout au long du processus d'apprentissage qui sert à soutenir le progrès de l'élève et orienter l'instruction de l'enseignant et aura lieu **au moins deux fois** avant une évaluation sommative.

b. Sommative :

- l'évaluation sommative se fait à la fin de chaque unité d'apprentissage et détermine la note de l'élève. Il y aura **un maximum de deux** tâches sommatives par unité de travail.

2.Les attentes et les critères d'évaluation sont communiqués à l'élève avant que ce dernier ne commence un travail. Les modèles et les exemples aident l'élève à comprendre comment réussir et devraient être fournis aux élèves lors des tâches sommatives.

3.L'élève a l'occasion de faire une autoévaluation de son travail et de son progrès.

4.L'évaluation des pairs peut faire partie de l'évaluation formative de l'élève ,mais dans aucun cas de son évaluation sommative.

5.L'évaluation de la part de l'enseignant est descriptive et régulière afin d'aider l'élève à s'améliorer.

6.Si possible, les enseignants travaillent ensemble pour créer des exemples et pour déterminer le rendement des élèves. Vu que notre école est petite et qu'il y a souvent un seul enseignant responsable d'une matière, nous nous fions à la modération de nos notes du diplôme par l'IB, ainsi qu'aux résultats finaux des élèves. Le coordonnateur du Programme du diplôme fait un suivi détaillé par rapport aux résultats avec chaque enseignant impliqué. Aussi, certaines des rencontres collaboratives seront consacrées à améliorer l'application des critères dans toutes les matières selon un calendrier élaboré chaque septembre.

7.L'évaluation tient compte de la *Politique d'inclusion* en ce qui concerne la différenciation des tâches d'évaluation.

8.L'évaluation sommative est critériée et basée sur les descripteurs exigés par l'IB.

9. Au Programme d'éducation intermédiaire (le PEI), les critères intermédiaires développés pour chaque matière par la SEBIQ ont été adoptés – les critères de première année pour la 7^e année, les critères de troisième année en 8^e et en 9^e et les critères terminaux pour la 10^e année.

10. Au Programme du diplôme, les documents « *Descripteurs des notes finales* », « *Seuils d'attribution des notes finales par composante* » et les critères propres à chaque tâche dans chaque matière guident l'évaluation.

L'attribution, la consignation et la communication de la note finale

1. L'attribution de la note formelle de l'élève **se base sur son rendement lors des tâches sommatives plutôt que sur un calcul de sa moyenne**. Cette note sera une réflexion du rendement *le plus régulier et le plus récent* de l'élève et il incombe au jugement professionnel de l'enseignant de déterminer le rendement de l'élève selon les descripteurs des critères IB propres à chaque matière.

2. Au PEI, la communication a lieu tout au long de l'année entre l'élève, les enseignants et les parents au sujet des progrès de l'élève par l'intermédiaire de la plateforme ManagBac où les résultats des évaluations y sont inscrits ainsi que des commentaires (si nécessaire). Deux fois pendant l'année les enseignants rédigeront un rapport d'étape informel qui sera par la suite déposé sur MB pour consultation. De plus, il y aura deux rapports d'étape formels rédigés à l'aide de MyEducationBC. À la fin de l'année scolaire, un bilan des acquis rédigé à l'aide de MyEducationBC sera remis aux parents. En plus des exigences de notre conseil scolaire qui est l'application de l'échelle de compétence (émergente, en voie d'acquisition, acquise et approfondie) pour tous les élèves de la 7^e à la 9^e et un pourcentage pour les élèves de la 10^e, les élèves et leurs parents recevront chaque trimestre un rapport d'étape les informant des critères d'évaluation du PEI. Pour le premier trimestre, certains critères seulement seront évalués. La note finale IB dans chaque matière sera communiquée dans le bilan des acquis du troisième trimestre. Ce document se basera sur le traitement de chaque critère du PEI au moins deux fois pendant l'année.

3. Au Programme du diplôme, la communication du rendement de l'élève par rapport aux critères de l'IB commence à partir du deuxième bulletin formel, c'est-à-dire en mars de la onzième année. Pour attribuer cette note, l'enseignant se servira de :

- i. ces tâches d'évaluation sommatives soumises par l'élève qui répondent le mieux possible aux critères propres aux tâches prescrites IB dans la matière en conjonction avec le document « *Seuils d'attribution des notes finales par composante* » ;
- ii. les descripteurs généraux IB qui existent pour chaque matière ;

- iii. leur jugement professionnel en ce qui concerne le progrès de l'élève relatif aux attentes finales du cours.

Par exemple, en français A : Littérature, l'élève rédigera sa composition de niveau supérieur écrit. En appliquant les critères de cette tâche l'élève a 11/20 ce qui est un « 4 » IB. L'autre tâche d'évaluation sommative est un travail oral qui correspond au EOI. En appliquant les critères IB pour cette tâche l'élève obtient 26/40 ce qui donne un « 5 » IB. Afin de prendre une décision sur la note du trimestre, il faudra considérer les descripteurs généraux (4 et 5) et attribuer la note qui correspond le mieux au descripteur.

- iv. La note sera consignée de deux manières : les notes formatives et sommatives seront ajoutées tout au long de l'année à ManageBac afin que l'élève et ses parents soient régulièrement informés du progrès de l'élève. À la fin des deux premiers trimestres de l'année, une note sommative sera remise à l'élève et aux parents par le moyen d'un rapport d'étape formel rédigé à l'aide de MyEducationBC. À la fin de l'année scolaire, un bilan des acquis rédigé à l'aide de MyEducationBC sera remis aux parents.
- v. Lors de la consignation de la note sommative au Programme du diplôme, la note IB apparaîtra dans le commentaire comme suivant : « La note IB est (1-7) ». Le terme « note prédite » sera utilisé dans le dernier rapport d'étape formel de la douzième année. Étant donné que le système provincial exige l'attribution d'un pourcentage, ce dernier sera attribué à partir de la note IB en utilisant l'échelle d'équivalence développée par UBC et adoptée par la plupart des établissements au Canada (7 = 96%-100%, 6 = 90%-95%, 5 = 86%-89%, 4 = 76%-85%, 3 = 60%-75%, 2 = 50%-59%).
- vi. Deux fois pendant l'année les enseignants rédigeront un rapport d'étape informel qui sera par la suite déposé sur MB pour consultation.

4. La communication aux parents et aux élèves de la politique d'évaluation est la responsabilité du coordonnateur du Programme (Diplôme ou PEI) lors des réunions formelles et informelles.

5. La communication aux parents et aux élèves des critères d'évaluation dans chaque matière est la responsabilité des enseignants au début de l'année scolaire.

6. La communication informelle du rendement de l'élève se fait tout au long de l'année.

Évaluation des approches de l'apprentissage et des compétences essentielles

1. Les approches de l'apprentissage et les compétences essentielles sont évaluées et communiquées séparément du rendement de l'élève.

2. Les élèves devront à trois moments dans l'année (septembre, février et juin) s'autoévaluer en lien avec les approches de l'apprentissage et les compétences essentielles. Cette autoévaluation sera par la suite déposée sur MB pour consultation par les parents.

3. Pour les 10^e, les deux rapports d'étape formels ainsi que le bilan des acquis doivent contenir une évaluation des approches de l'apprentissage.